

Réaction de la Région Grand Est à l'avis de la CRC sur l'Aéroport Metz-Nancy-Lorraine

La Région Grand Est a pris connaissance de l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes concernant la situation financière de l'Établissement Public de Metz-Nancy-Lorraine (EPMNL), gestionnaire de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine. **Cet avis fait d'ailleurs suite à un rapport beaucoup plus complet de la part de la CRC d'évaluation de politique** publique réalisé en 2025 à la demande de la Région. Ce rapport avait pour but **d'analyser** concrètement les impacts territoriaux et la santé financière des aéroports régionaux — dont l'EPMNL.

La Région souhaite avant tout rappeler que cet avis intervient dans un contexte particulièrement difficile pour l'ensemble du secteur aéroportuaire régional. Les plateformes de taille intermédiaire doivent aujourd'hui faire face à une concurrence accrue, à l'évolution des modèles économiques du transport aérien et à des exigences réglementaires toujours plus importantes. Pleinement consciente des difficultés rencontrées par l'établissement, la Région a d'ailleurs décidé de lancer en mai dernier une étude stratégique de développement pour identifier de nouvelles activités et de nouveaux relais de croissance pour l'aéroport et ainsi permettre une diversification des recettes. Cette étude est cofinancée par le Département de la Moselle et l'Eurométropole de Metz et illustre ainsi la volonté des collectivités locales d'accompagner cet aéroport, structurant pour le Grand Est.

S'agissant des pistes évoquées par la Chambre régionale des comptes, notamment en matière d'évolution de la politique tarifaire, la Région rappelle que la modulation des redevances constitue un levier à manier avec une très grande prudence. Une telle démarche ne doit pas venir altérer l'attractivité et la compétitivité de l'aéroport. Dans un environnement fortement concurrentiel, il est indispensable de tenir compte de la présence de plateformes voisines, y compris situées dans les pays frontaliers, qui exercent une pression importante sur les conditions d'exploitation et les choix des compagnies aériennes.

La Région souhaite surtout rappeler un élément essentiel expliquant la situation financière actuelle de l'établissement : la quasi-totalité du déficit aujourd'hui supporté par l'EPMNL trouve son origine dans le retard de remboursement par l'État, via la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), des dépenses engagées au titre des missions régaliennes de sécurité et de sûreté exercées sur l'aéroport.

Ces missions sont réalisées pour le compte de l'État et leur financement incomplet a conduit l'établissement à supporter une charge financière particulièrement lourde au fil des exercices. Cette situation a d'ailleurs nécessité l'intervention de la Région Grand Est et de l'État sous forme d'avances remboursables destinées à garantir la continuité du service public aéroportuaire.

La Région Grand Est poursuit ses échanges avec les services de l'État afin que les engagements pris soient pleinement respectés et que les remboursements attendus puissent intervenir dans les meilleurs délais. La régularisation de cette situation constitue un préalable indispensable à l'assainissement durable des comptes de l'établissement.

Aux côtés des collectivités partenaires et des acteurs économiques du territoire, la Région demeure pleinement mobilisée pour préserver l'avenir de l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine, équipement structurant pour l'attractivité, la mobilité et le développement économique et touristique du Grand Est.